



CCN ORGANISMES DE FORMATION – IDCC 1516

DEMANDE INDIVIDUELLE D’AFFILIATION / RADIATION

Comme vous !

PREVOYANCE

Document à retourner complété et signé à :

GROUPE APICIL - 38 rue François Peissel – BP 99 – 69644 Caluire et Cuire Cedex

L’AFFILIATION ET LA RADIATION DE VOS SALARIES DIRECTEMENT EN LIGNE SUR WWW.APICIL.COM DANS VOTRE ESPACE CLIENT ENTREPRISE

ENTREPRISE

N° SIRET.....

Raison sociale

Adresse

Code postal Ville E-mail

Lieu de travail ou établissement de rattachement

Personne à contacter pour tout renseignement N° de tél.

SALARIE

Affilié à l’AGIRC

Non affilié à l’AGIRC

Date d’entrée ou de promotion dans l’entreprise Salaire brut annuel⁽¹⁾

Nom Nom de jeune fille Prénom

Né(e) le Numéro de Sécurité sociale

Célibataire Marié(e) Veuf(ve) Divorcé(e) Vie Maritale PACSE Nombre d’enfants à charge

Adresse

Code Postal Ville N° de tél. E-mail

⁽¹⁾ A préciser lors d’une adhésion à une garantie prévoyance

RADIATION

Date de sortie Motif

Si le salarié entre dans le dispositif de portabilité des droits, veuillez compléter le formulaire « Déclaration de portabilité des droits » disponible sur le site www.apicil.com

Signature de l’employeur

Nous certifions exactes les indications portées sur cette demande

Fait à Le

Cachet et signature de l’employeur

Signature du salarié

Je soussigné(e) certifie complets et exacts les renseignements portés sur cette demande

Fait à Le

Signature



CONSEILS A DESTINATION DE L'ENTREPRISE

Nous vous rappelons que les modifications déclarées uniquement par le biais de la déclaration de salaires ne seront pas prises en compte. Il est impératif de nous les signaler à l'aide du présent document.

QUAND ET POURQUOI NOUS TRANSMETTRE CETTE DEMANDE ?

Lors de chaque modification intervenue au sein de votre effectif au plus tard la semaine qui suit : embauche, départ, promotion, changement de situation de vos salariés, lorsque la date d'effet a un impact sur l'assiette des cotisations ou le bénéfice de certains contrats, indiquez la date et le motif correspondant, par exemple en cas de départ : démission, fin de contrat, départ en congé sans solde.

Nous attirons votre attention sur l'importance et la précision de ces informations qui nous permettent :

- **d'ouvrir au plus tôt les droits à prestations de vos salariés** bénéficiaires des contrats,
- **d'interrompre le versement de prestations aux salariés ayant quitté votre entreprise**, ou qui ne bénéficient plus des contrats au regard de leur nouvelle situation.

CONFIDENTIALITE DES INFORMATIONS

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique dont le Responsable de Traitement est le responsable du service de Gestion Contrats Collectifs. Elles sont toutes obligatoires pour la gestion de votre contrat et des prestations, et sont destinées au Groupe APICIL, ses partenaires, prestataires et réassureurs.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous et vos bénéficiaires bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification à nos fichiers en vous adressant par écrit au siège du Groupe APICIL – Service Relation Client – 38 rue François Peissel, 69300 Caluire et Cuire.